VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse
13 octobre 2026

Aux représentant-e-s des médias

Rue de la Terrassière : un aménagement transitoire pour apaiser le trafic, améliorer les déplacements à pied et renforcer la végétalisation.

Des travaux sont prévus dès le 26 octobre à la rue de la Terrassière. Un aménagement transitoire est mis en place le long de cet axe piéton important reliant la gare des Eaux-Vives à Rive. Cette intervention vise à améliorer le confort des piétonnes et piétons, à réduire le trafic de transit et à offrir davantage d'espaces végétalisés et conviviaux aux habitantes, habitants, commerçants et commerçantes.

Une mise en valeur qualitative de la rue

L'aménagement transitoire comprendra l'installation d'équipements légers et réversibles, intégrés dans l'emprise actuelle de la rue sans modification des trottoirs existants. Parmi les interventions prévues figurent notamment des bacs plantés, une pergola avec brumisation, des zones ombragées, des fontaines à boire, des terrasses, des bancs et des arceaux de stationnement pour les vélos.

Le trottoir situé le long des numéros 35 à 61, occupé actuellement par des bacs de plantations vétustes, sera renaturé avec des plantations basses et des revêtements perméables. Les arbres existants seront maintenus. Cette bande végétalisée longeant les voies du tram permettra de renforcer la présence de la nature en ville.

Deux nouvelles petites places seront créées aux extrémités de la rue de la Terrassière, l'une au bas du chemin De-Roches et l'autre à l'intersection avec le carrefour de Rive. Elles seront aménagées avec des revêtements clairs, de la végétation et des dispositifs de rafraîchissement (pergola, brumisation).

Le long de la rue de la Terrassière, des marquages au sol et des surfaces colorées permettront d'identifier les nouveaux usages de l'espace public.

Renforcer un axe piéton majeur entre les Eaux-Vives et Rive

La rue de la Terrassière constitue un maillon essentiel de la liaison piétonne entre la gare des Eaux-Vives et le secteur de Rive. Le projet s'inscrit dans les mesures de la Feuille de route DSM-DACM dédiées aux mobilités actives.

L'objectif est d'améliorer la continuité et le confort des déplacements à pied en désencombrant les trottoirs, en réduisant la place du stationnement en surface et en renforçant la qualité de cet itinéraire. Il constitue en effet une option intéressante dans la mesure où le temps d'attente et de déplacement en transports publics est relativement équivalent à un trajet à pied. En offrant des conditions agréables, l'objectif est de favoriser et d'encourager les déplacements à pied au quotidien.

Une phase d'essai avant le réaménagement définitif

Cet aménagement transitoire permettra de tester de nouvelles utilisations de l'espace public avant la réalisation d'un projet définitif.

Un suivi sera effectué afin d'évaluer les effets des mesures mises en place. Les retours des différents usagers et usagères contribueront à l'élaboration du futur projet de réaménagement.

En effet, un crédit de 2 millions de francs a été voté en 2023 pour financer les études du projet « Pour une rue de la Terrassière végétalisée et piétonnisée ». Il s'agira alors d'un réaménagement définitif, de « façade à façade », pour embellir la rue et créer des espaces publics plus agréables et ombragés.

Maintien des transports publics et gestion du trafic

Le trafic motorisé sera restreint à la rue de la Terrassière, sauf pour les ayants droit.
Une circulation importante transite en effet aujourd'hui par cet axe, pourtant réservé à la desserte locale. Ainsi, la circulation dans cette rue sera réservée aux seuls habitantes et habitants, commerçantes et commerçants, ainsi que les livraisons, les taxis et les services de secours et d'entretien et les cycles.

Le premier tronçon de la route de Chêne, devant le numéro 2 sera définitivement fermé à la circulation et réaménagé en espace public. Il deviendra une zone piétonne avec cycles et véhicules de secours autorisés.

Les voies du tramway ne seront pas impactées par les travaux. Les trams circuleront normalement durant toute la durée du chantier.

La rue du Parc sera mise en impasse, avec un accès maintenu depuis sa partie basse (place des Eaux-Vives).

Les places de stationnement supprimées à la rue de la Terrassière (places blanches) et à la rue du Parc (quelques places bleues enlevées pour créer une zone de rebroussement) sont compensées dans les parkings de Villereuse et de la gare des Eaux-Vives.

Déroulement des travaux

Les travaux vont démarrer le 26 octobre 2026 et se termineront en mars 2027.

La première phase concernera l'installation du chantier, à l'angle de la rue de la Terrassière et du carrefour de Rive. En fin de chantier, cet espace sera réaménagé en placette.

Les travaux se dérouleront sur plusieurs tronçons de la rue de la Terrassière en simultané.

Les véhicules motorisés et les cycles pourront circuler sur la rue de la Terrassière durant les travaux. Des déviations seront balisées sur les axes alentours au fil de l'avancement du chantier, jusqu'à la restriction définitive.

Il est fortement recommandé aux conducteurs et conductrices de véhicules motorisés d'éviter ce secteur et de privilégier d'autres itinéraires.

Contact et informations :
Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)
Anaïs Balabazan, Déléguée à l'information et à la communication
022 418 20 53 – anais.balabazan@geneve.ch